

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOVIT 4004, RESINE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	235-R

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR
ADRESSE

ANAMET
P.O. Box 538
BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
(450) 646-1290
CANUTEC (613) 996-6666

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
TÉLÉPHONE D'URGENCE

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Polyméthacrylate de méthyle Modifié.	9011-14-7	>99	Non établi.	Non établi.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non établi.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	Non disponible.	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre blanche / sans odeur.		

SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non applicable.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteur	L'eau aspergée, mousse, extincteurs secs, CO ₂			
Procédures spéciales d'extinction	Utiliser un équipement de respiration autonome.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Le matériau peut se décomposer et former dans l'air un mélange inflammable et/ou explosif.			



SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable en conditions normales de température et d'entreposage.
Conditions à éviter	Éviter d'utiliser le produit dans les aires totalement non-ventilées.
Incompatibilité	Les bases et les agents oxydants forts.
Produits dangereux de décomposition	Se décompose avec la chaleur. Température de décomposition : 200 °C (392°F)). Les vapeurs/ gaz dangereux sont le monoxyde et dioxyde de carbone. Quelques esters organiques peuvent être produits par la décomposition du polymère; ces derniers peuvent contenir du méthacrylate.
Polymérisation dangereuse	Ne devrait pas se produire.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec de l'eau propre pour au moins 15 minutes. Contacter un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau courante. Si du polymère fondu (chaud) entre en contact avec la peau, refroidissez-le avec de l'eau froide. Ne pas essayer d'enlever (peler) le polymère refroidi de la peau; obtenir un traitement médical pour les brûlures thermiques.
Inhalation	Aucune intervention spécifique n'est prévue car le composé ne devrait pas être dangereux en cas d'inhalation. Obtenir une assistance médicale si nécessaire.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Contacter un médecin.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	Peut être irritant.
Peau	Il existe aucune information concernant une éventuelle irritation ou sensibilisation de la peau dans les propriétés du produit.
Inhalation	Une surexposition aux particules nuisibles, sans regard sur le « comment » elles ont été produites, peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Il existe aucune information concernant la toxicité lors de l'ingestion du produit. L'ingestion n'est pas considérer comme étant une voie d'exposition plausible. Il est prédit que la toxicité est basse.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Aucun.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur	Aucuns.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



la reproduction	
Sensibilité épidermique	A l'exception de sensibiliser la peau, les expositions répétées à des résines époxydes de faible poids moléculaire de ce type, ne devraient pas représenter des effets défavorables.
Sensibilité respiratoire	Non disponible.
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Lunettes de sécurité. Chemises à manches longues, gants.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre de type A approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 0 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Aspirer ou balayer avec un produit d'absorption spécialisé, du brin de scie ou du sable. Aérer l'aire contaminée et laver l'endroit du déversement après l'avoir récupéré.
Élimination des résidus	Le traitement, l'entreposage et la disposition doivent être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer dans des facilités approuvées par les autorités concernées.



SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. De préférence, la température d'entreposage ne devrait pas dépasser les 25°C (77°F).
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Garder les contenants fermés dans le but de prévenir l'absorption d'eau et autres contaminations.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
Classement HMIS	Santé: 0 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non toxique
Impact des effluents traités	Inconnu.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

<p>• RÉGLEMENTATIONS EC:</p> <p>TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques. CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune. SARA TITLE III</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section 302: Aucun. • Section 311/312: Aucun. • Section 313: Aucun. <p>STATUS RCRA: Non réglementé.</p>
<p>• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:</p> <p>Classification WHMIS: Non réglementé.</p>

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System